**Projet de loi 6764 relatif à l’acquisition de l’immeuble « Cité policière Grand-Duc Henri – Kalchesbreck »**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet d’autoriser l’acquisition de l’immeuble dénommé „Cité policière Grand-Duc Henri – Kalchesbreck”, sis à Sandweiler. Il est contractuellement prévu que l'immeuble, actuellement loué par l’Etat luxembourgeois, pourra par la suite être acquis par ce dernier.

Le contrat de bail conclu le 5 juin 2009 prévoit les conditions du bail pour l’heure actuelle. Or, dès le départ il avait été prévu de donner la possibilité à l’Etat de devenir propriétaire de cet immeuble, ceci au vu de la haute technicité du bâtiment suite aux investissements importants, d’un ordre de grandeur de 9 millions d’euros, réalisés par l’Etat dans des équipements nécessaires au travail de la Police grand-ducale. Ainsi le contrat de bail prévoit deux options d’achat, dont la dernière peut être levée par l’Etat au plus tard en avril 2015 pour un montant de 86,390 millions d’euros. L’immeuble en question compte 14.410 m2 de surface de bureaux, 5.000 m2 de surfaces techniques et d’archivage, 298 places de parking sous-terrain et 32 places de parking à l’extérieur.

Il y a lieu de préciser les deux avantages majeurs qui résultent d’une telle transaction :

Premièrement, une fois propriétaire de cet immeuble, l’Etat économisera une charge de loyer importante.

Deuxièmement, l’Etat s’affranchira ainsi d’une contrainte potentielle pesant sur tout locataire, à savoir de devoir un jour quitter les lieux ou d’accepter de nouvelles conditions de bail exigées de la part du propriétaire. Or, en raison des installations techniques réalisées par l’Etat dans cet immeuble, il va de soi qu’un déménagement futur est peu envisageable. De plus, l’immeuble est de construction récente et de bonne qualité.